



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E78084

VALABLE JUSQU'AU 25/04/2026

ÉDITÉ LE

27/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/03/2007

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 31/10/2007
40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS

Siret : 495 131 799 00043

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 491365 02

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010133056904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000010133056904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : JOUSSELIN CONSTRUCTION

ZONE D'ACTIVITE
20 RUE DE LA PIDAIE
49420 OMBREE D'ANJOU

Téléphone : 02 41 94 75 10

Fax :

Portable :

Site Internet : <http://www.jousselin.fr>

E-mail : a.hiron@jousselin-construction.com

Responsabilité légale :
H&M FINANCIERE (878 635 929) / MALHER-VERDIER PATRICE DIRECTEUR
GÉNÉRAL / HIRON ALBAN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 65

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2113	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité supérieure) Mention RGE	27/04/2022
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	27/04/2022
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	18/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	18/06/2025
o Fenêtres de toit	27/04/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	27/04/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	27/04/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	27/04/2022
o Isolation des combles perdus	27/04/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.